

Les finances publiques 200 questions

Nouvelle édition revue et augmentée

Jérôme KERAMBRUN

Jean-Marc PASQUET

Ouvrage dirigé par Laurence BRUNEL



Sommaire

AVANT-PROPOS	7
--------------------	---

INTRODUCTION : L'ÉPREUVE ORALE

« LES FINANCES PUBLIQUES » DANS LE CONCOURS	9
---	---

1. Se préparer à l'épreuve des finances publiques	11
2. Un exemple de plan pour son exposé	12
3. Les attentes formelles du jury	16
4. Conseils et méthodologie	20
5. En résumé en 2026 : une France sous contraintes, en situation de précarité financière	24
6. Quelques définitions et exercices	27

PARTIE I

Fondamentaux des finances publiques	31
---	----

❶ Quelques notions clés	33
1. Questions	33
2. Réponses	34
❷ Origines et courants des finances publiques	53
1. Questions	53
2. Réponses	54

3	La décentralisation financière	69
	1. Questions.....	69
	2. Réponses.....	70
4	Fondements de la protection sociale	80
	1. Questions.....	80
	2. Réponses.....	81
5	Finances de l'Union européenne et internationale	88
	1. Questions.....	88
	2. Réponses.....	89

PARTIE II

Principes et contrôle de l'organisation budgétaire.....93

1	Problématiques transversales aux finances publiques.....	95
	1. Questions.....	95
	2. Réponses.....	96
2	Finances de l'État.....	112
	1. Questions.....	112
	2. Réponses.....	114
3	Finances des collectivités territoriales	131
	1. Questions.....	131
	2. Réponses.....	132
4	Finances de la protection sociale.....	147
	1. Questions.....	147
	2. Réponses.....	148

⑤	Finances de l'Union européenne.....	154
	1. Questions.....	154
	2. Réponses.....	155

PARTIE III

Finances publiques et société..... 161

①	Conduite et démocratie	163
	1. Questions.....	163
	2. Réponses.....	164
②	Rôle conjoncturel des finances publiques	169
	1. Questions.....	169
	2. Réponses.....	170
③	Gestion des ressources	174
	1. Questions.....	174
	2. Réponses.....	175
④	Dettes publiques et déficits	179
	1. Questions.....	179
	2. Réponses.....	180
⑤	Économie et compétitivité	185
	1. Questions.....	185
	2. Réponses.....	186
⑥	Protection sociale et modèle de société	190
	1. Questions.....	190
	2. Réponses.....	191

7	Environnement et transition écologique.....	196
	1. Questions.....	196
	2. Réponses.....	197
8	Dépense locale et territoires	200
	1. Questions.....	200
	2. Réponses.....	201
9	Évaluation des politiques publiques	205
	1. Questions.....	205
	2. Réponses.....	206
10	UE et souveraineté internationale	212
	1. Questions.....	212
	2. Réponses.....	213
	RESSOURCES UTILES	219



Avant-propos

Faites-moi de bonnes politiques et je vous ferai de bonnes finances.

Baron Louis

Cet ouvrage propose une traversée des finances publiques. Il s'adresse à la fois aux candidates et candidats aux concours (catégories A et B), aux praticiens qui préparent un entretien et aux néophytes désireux d'acquérir un socle solide de connaissances. On y trouvera l'armature théorique (histoire des idées, principes budgétaires, architecture des comptes) et la mise en œuvre pratique (État, collectivités, sécurité sociale), replacées dans leur contexte historique et leurs controverses contemporaines. L'objectif est simple : offrir au lecteur un portefeuille de notions et de réflexes d'analyse dans lequel puiser, à l'écrit comme à l'oral, en situation d'examen comme en contexte professionnel.

En finances publiques, quelques repères FiPu doivent rester en tête et être sans cesse remis en perspective.

D'abord, le lien entre **finances et démocratie** : de l'Ancien Régime défaillant à la Révolution du consentement à l'impôt, des quasi-faillites d'États européens en 2008 aux réponses budgétaires à la crise sanitaire de 2020, l'équilibre collectif s'y joue. Ensuite, la **controverse offre/demande** : fiscalité et coût du travail d'un côté, salaires et investissement de l'autre, soit le va-et-vient entre politiques structurelles (compétitivité, long terme) et politiques conjoncturelles (cycle, stabilisation), souvent calé sur le clivage libéral/keynésien. Vient la **contrainte de la mondialisation** : financement plus exigeant, règles européennes, soutenabilité de la dette et efficacité réelle de l'action publique. S'ajoute la **culture de l'évaluation** – encore inégale et émergente en France – qui doit lier objectifs, moyens et résultats. Enfin, la régulation des **liens financiers** entre acteurs publics (contractualisations, normes européennes) qui dessine la géographie du pouvoir budgétaire.

L'architecture de l'ouvrage épouse ces enjeux :

- une introduction outille chaque préparateur de quelques conseils méthodologiques liés à la préparation des épreuves ainsi qu'un rappel de notions fondamentales telles que les techniques de démonstration ou de calcul financier ;
- une première partie rappelle les fondamentaux historiques (certains hérités de l'Ancien Régime, attachés à des courants d'idées) et éclaire le rapport particulier de la France à la dépense publique et à l'impôt ;
- une deuxième partie décrit le moteur : processus et acteurs budgétaires, documents comptables et programmation, en distinguant points communs et spécificités

(État, collectivités, sécurité sociale et Union européenne). C'est la boîte à outils au cœur des épreuves orales ;

- une troisième partie replace les finances publiques dans la société : sujets d'actualité et controverses, relances fréquentes aux oraux, démonstrations et argumentations attendues pour un cadre territorial. Certaines réponses sont rédigées sous la forme de micro-dissertations.
- enfin, des ressources en ligne sont associées pour se tester en quelques QCM.

Pour cette septième édition, la partie méthodologique a été remise à plat afin que chacun dispose des ingrédients clés pour réussir sa copie et sa prestation orale ; des bonnes pratiques (postures, déontologie) y sont détaillées. Des rappels historiques jalonnent l'ensemble pour donner de la profondeur aux évolutions en cours. Les tensions contemporaines – « loi spéciale », soutenabilité budgétaire, crise de la dette – font l'objet d'un traitement dédié. En ouverture, un « Résumé pour 2026 » synthétise les points à mobiliser rapidement ; un tableau de bord récapitule les fondamentaux.

À l'heure où s'additionnent transition climatique, vieillissement, désindustrialisation, pouvoir d'achat, sécurité intérieure et européenne, cet ouvrage entend être à la fois boussole et trousse d'outils. Il ne promet ni recettes automatiques ni certitudes intemporelles : il propose des méthodes, des repères et des critères d'évaluation pour juger des politiques publiques – c'est-à-dire, au fond, pour faire vivre la démocratie financière qui est la nôtre.

PRÉPARER LE CONCOURS COMME UNE ROUTINE PROFESSIONNELLE

Si le nombre d'inscrits aux concours de la fonction publique a tendance à diminuer depuis dix ans, la pyramide des âges vieillissante des agents publics et la bonne tenue du marché du travail assurent de beaux débouchés à ceux et celles qui s'engagent pour l'intérêt général. Dans cette période de quête de sens, la meilleure préparation est celle qui s'organise autour de routines qui vous accompagneront tout au long de votre (longue) vie professionnelle. Loin d'une corvée, se forger une culture budgétaire et financière relève de l'effort de mémorisation et d'une dialectique de la synthèse qui nourriront – après le concours – vos préparations de réunions, notes et conversations, pas seulement professionnelles d'ailleurs.

Nous espérons que vous trouverez dans l'actualité de cet ouvrage de quoi préparer aujourd'hui votre épreuve, nombre des questions proposées ont des réponses « prêtes au concours » et intègrent des éléments d'approfondissement et de débat.

À mon père, Pierre Pasquet, qui était si fier de la sortie de chaque édition du « Fipu ».



Introduction : L'épreuve orale « Les finances publiques » dans le concours

Aux concours des Instituts régionaux de l'administration (IRA), l'« oral technique » a une ambition claire : apprécier une personnalité, des aptitudes, une motivation, et reconnaître des acquis professionnels. L'échange porte aussi sur la place et le rôle des pouvoirs publics dans les grands champs de l'action publique, ainsi que sur des connaissances administratives générales. Autrement dit, c'est un moment où les finances publiques – les « FiPu » – croisent la plupart des épreuves : État, collectivités, sécurité sociale, opérateurs... et, très vite, votre vie professionnelle (note, préparation d'une réunion).

Avant tout, quel que soit le concours, soyez clair sur vos raisons d'y aller. Un oral – grand ou technique – commence par un récit : pourquoi la fonction publique d'État ou territoriale ? Quels métiers, quelles responsabilités visez-vous ? En quelques minutes (cinq ou six, en testant votre exposé en vous enregistrant ou mieux, face à un public bienveillant), présentez un parcours qui tient debout sans suivre forcément la chronologie :

- votre savoir technique (droit, gestion, RH, politique publique...) ;
- votre savoir-faire (stages, expériences professionnelles, engagements associatifs) ;
- votre savoir-être (travail en équipe, conduite de projet, capacité d'innovation).

Cette entrée en matière se prépare : elle n'est ni une biographie, ni un inventaire, mais une promesse crédible. Privilégiez une approche dynamique (favorisant les cohérences de votre parcours, vos fondamentaux) sur les déroulés chronologiques souvent ennuyeux. Même à un oral « technique », cet exposé personnel « prêt à l'emploi » vous servira dans les questions de relance du jury.

Souvenez-vous ensuite que **l'oral est une conversation professionnelle**, pas une supplique à la « bonne note ». En vingt-cinq ou trente minutes, le jury veut vérifier que vous pouvez formuler des propositions appuyées sur des faits, des références historiques et des bases techniques ; que vous savez conduire l'échange, écouter, rebondir, reformuler, cadrer – sans monopoliser la parole ni vous effacer. Amenez le jury sur vos terrains, mais laissez-le juger vos appuis. Vous devez représenter le ou la collègue « avec qui on a plaisir de partager ou de discuter de manière professionnelle ». C'est-à-dire sans la culture du « clash » des réseaux sociaux, celle des croyances assénées plutôt que des connaissances, des éléments de langage trop souvent privilégiés sur la démonstration.

Même si votre profil est « juriste » ou « RH », maîtrisez les fondamentaux des FiPu : ce n'est pas l'apanage des futurs directeurs financiers ou contrôleurs de gestion. Candidater à un poste de cadre, c'est embrasser tout le corpus et relier ses pièces : les finances publiques comme contrainte (et levier) de toutes les politiques publiques – un fil rouge pour nombre de vos réponses. Montrez aussi une ouverture d'esprit : les savoirs financiers s'adossent au droit, à la gestion, aux RH ; ils mobilisent adaptation, rigueur d'argumentation et goût du résultat. Une trajectoire cohérente peut d'ailleurs passer par des fonctions « support » (commande publique, juridique, RH) qui arment la pratique, ou par une première expérience opérationnelle (sport, culture, développement économique...) avant de revenir vers la fonction financière : l'important est d'en tirer les compétences et d'en expliquer la logique. N'oubliez pas qu'un concours est... un concours : il faut viser mieux que la moyenne pour compenser l'aléa d'une question mal abordée. La forme compte : clarté, articulation, capacité à faire des liens entre problématiques. Face à un jury, vous devez maîtriser les obligations qui vous engagent déjà. En particulier, le principe de laïcité vous oblige à la neutralité que vous ne confondrez pas avec des développements monocordes. C'est un principe qui est la contrepartie en France de l'égalité d'accès aux services publics et protège les agents publics tout comme les usagers dans leur liberté de conscience. Enfin, gardez en tête le principe de mutabilité : le service public ne peut rester immobile face aux évolutions de la société ; cette exigence d'adaptation s'impose aux agents. Montrez que vous l'avez comprise – et que vous êtes prêt à l'incarner. Sachez considérer le droit à la formation comme une opportunité tout au long de votre vie professionnelle mais aussi une obligation.

Cet ouvrage vous accompagne dans cet esprit : des repères pour penser, une boîte à outils pour agir, des méthodes pour convaincre. De quoi transformer un oral redouté en dialogue utile, où l'on reconnaît non seulement ce que vous savez, mais ce que vous saurez relier à partir des questions budgétaire et financière.

LE BUDGET ROYAL, PREMIER TÉMOIN DES FINANCES PUBLIQUES

Entre le XI^e et XIII^e siècle, la place croissante de l'écrit assoit l'ébauche d'un appareil d'État. Les premières traces de budgets royaux datent du XIII^e siècle. Ces derniers sont financés par des prélèvements fiscaux et les revenus du domaine, issus de l'exploitation des terres royales quand les communes perçoivent les droits de passage et taxes. S'ajoutent des impôts exceptionnels pour financer des guerres. Elles nécessitent des efforts de prévision et des calculs. Pour remplir cette mission, les savoirs de l'administration fiscale sont utiles, comme ceux de l'Échiquier de Normandie où des barons et clercs instruits se réunissent pour vérifier les comptes, ainsi que l'apport de la Chambre des comptes. Une administration naît et accorde des droits d'ouvrir des marchés dont le royaume tire les bénéfices. Pour se prémunir des attaques anglaises, l'idée d'une fiscalité récurrente émerge pour financer une armée permanente. Jusqu'au XVI^e siècle, le service public est circonscrit à la protection des sujets et à la justice, c'est-à-dire les « fonctions régaliennes ».

1. Se préparer à l'épreuve des finances publiques

Les finances publiques sont une discipline du droit public financier, elles comprennent des éléments du droit fiscal public, du droit de la comptabilité publique et du droit budgétaire. La préparation à l'épreuve de finances publiques d'un concours peut être largement anticipée, afin de renforcer sa culture personnelle en commençant par sanctuariser des temps hebdomadaires d'écoute et de lecture actifs :

- en accumulant les connaissances : par des cours de finances publiques, l'écriture de fiches avec un stylo de préférence (pour mémoriser en même temps que la prise de notes), en écoutant par exemple des podcasts sur la matière dans des temps de respiration tels des routines (la régularité allège d'autant le bachotage plus tardif) ;
- en réitérant l'exercice de la micro-synthèse, en ayant recours à un plan type qui revêt en finances publiques une utilité particulière (lire plus loin).

Pour organiser son propos, un temps de préparation aux épreuves orales est prévu après que vous ayez tiré le sujet. Même bref, il doit être mis à profit pour hiérarchiser ses idées dans un plan qui répond peu ou prou aux intentions d'un devoir écrit, nous vous invitons à prendre connaissance de quelques éléments de méthode. La forme et l'organisation doivent soutenir votre niveau de connaissances.

Quel que soit le sujet technique, un plan appuie votre démonstration.

Le plan « 2-2-2 » (assez classique) est organisé en deux parties, deux sous-parties, au moins deux idées par sous-parties. Même à l'oral, il convient de se fixer un tel objectif car cela est de nature à rythmer votre exposé et lui rendre une cohérence d'ensemble.

Dans ce cas de l'exposé technique oral, une réponse selon un triptyque peut aussi fonctionner pour rebondir sur une question impromptue d'un jury. C'est même une excellente méthode pour l'organiser de manière synthétique en répondant à ces trois temps par exemple qui structurent un plan classique, en deux parties et deux sous-parties :

- quelles sont les données brutes du problème, les chiffres clés (I.A) ;
- quels sont les enjeux et les problématiques soulevées (I.B) ;
- quelles sont les pistes de travail et les recommandations ou les précautions de mise en œuvre à apporter (II.A et II.B).

Ce triptyque ressemble au plan plus détaillé donné en exemple ci-dessous, il fonctionne aussi bien pour une note de synthèse écrite qu'une question développée à l'oral ou même à une simple séquence de « questions/réponses » de quelques secondes.

2. Un exemple de plan pour son exposé

Pour un exposé oral, la première partie vous permet de présenter la profondeur historique du sujet ainsi que des données brutes (« *la question vient de loin, voici quelques données pour le caractériser* ») et de l'illustrer par quelques enjeux ou des problèmes en lien (« *cela soulève les questions de/les problèmes de* »). Dans une seconde partie, on pourra trouver dans des clés de rangement interne/externe ou endogène/exogène des moyens de charpenter ses contenus en deux sous-parties. Prenons un exemple sur un « marronnier » des concours en finances publiques.

Un sujet sur « la dette publique » (intitulé du sujet) pourrait reprendre cette présentation suivante. Elle fait appel à des notions et des concepts que vous allez découvrir ou approfondir dans cet ouvrage. On propose d'emprunter ici la structure en trois temps : « données/enjeux/pistes de travail ».

ORGANISER SON INTRODUCTION

- Une phrase d'accroche qui souligne par exemple l'actualité de la question, une référence à un rapport : « *Dans le contexte du soutien à la sortie de crise sanitaire, le levier de la dette a été actionné par les États européens en France...* » (on peut se référer par exemple à la question 27).
- La définition des termes : « *On entend par dette publique les engagements financiers pris sous forme d'emprunts par l'État...* », on peut compléter par exemple par « *Pour une collectivité par exemple, l'emprunt est une recette d'investissement, il génère des remboursements, en intérêts (les frais financiers calculés par le taux d'intérêt), ils sont comptabilisés en section de fonctionnement tandis que le capital amorti (le remboursement du principal du prêt), est comptabilisé en section d'investissement...* » (lire la question 13).
- La formalisation d'une problématique est une question qui relie les termes du sujet par une question, par exemple : « *Dans quelle mesure la dette est-elle un levier contracyclique soumis à des contraintes qui doivent être maîtrisées pour la rendre durable...* » Autre exemple : « *Faut-il renoncer au recours de la dette publique au risque d'aggraver la conjoncture économique ou au contraire d'en maîtriser davantage ses conséquences financières...* »
- L'annonce du plan (en étant explicite : « *Nous verrons donc dans une première partie que...* », etc.) : il convient à ce niveau d'être dans le balancement et la pondération, un exemple est proposé ci-dessous.

N'oubliez jamais que vous n'entrez pas dans une compétition d'opinion entre candidats, l'épreuve est essentiellement orientée sur une capacité de fond et de forme à démontrer sans être trop partiel ou partial.

Pour poursuivre une architecture de plan sur ce même sujet (les sous-parties sont indiquées en gras), il est proposé à titre d'exemple ce déroulement :

I. La dette : un levier puissamment utilisé de manière contracyclique qui soulève des contraintes financières

Un chapeau synthétisant vos deux sous-parties, par exemple : « *l'histoire des finances publiques démontre le recours à l'effet de levier de la dette non sans conséquences sur les marges de manœuvre* ».

I.A Une montée en puissance contracyclique remise en lumière par l'actualité sanitaire...

À mi-exercice 2025, la dette publique française au sens de Maastricht s'élevait à 3 416,3 milliards d'euros, soit 115,6 % du PIB contre 113 % du PIB à la fin de l'année 2024. Au sortir de 1945, on peut distinguer trois temps avant les crises du début du ^{xxi}^e siècle (plus de détails : lire la question 161).

Pour la période de reconstruction, commence un âge d'or keynésien. Dans le décor encore fermé de Bretton Woods, où toutes les devises sont liées de manière fixe au dollar, seule devise convertible en or, les capitaux circulent peu. Les banques centrales marchent au pas des Trésors et l'épargne nationale est canalisée vers l'effort collectif. La croissance est forte, l'inflation reste une fièvre contenue qui déprécie la valeur de la dette. On ne la rembourse pas tant qu'on la dilue – dans la prospérité, dans les prix, dans des taux réels négatifs qui transfèrent silencieusement de l'épargnant vers l'État (lire la question 29).

Puis, les années 1970 ouvrent une autre scène. Les chocs pétroliers secouent l'économie, la mécanique qui érodait la dette continue un temps à tourner, mais elle brûle la confiance au passage, les marchés réclament une prime de taux d'intérêt pour le désordre.

Vient le tournant monétariste des années quatre-vingt, de l'obsession anti-inflationniste. La dette ne se dissout plus dans une marée de croissance et de prix ; elle doit désormais se justifier dans la lumière des marchés et la sécheresse des soldes publics (lire la question 30).

À l'occasion des crises de 2008 ou du Covid de 2020, un « nouveau temps keynésien » favorise à nouveau le recours à la dette pour stimuler la conjoncture (se référer à la partie III sur le rôle conjoncturel des finances publiques). Il précède un temps de consolidation qui semble en 2026 éviter la France, frappée par les déficits et une crise politique majeure.

I.B ... qui contraint les choix et les marges de manœuvre

Si le levier s'est montré nécessaire dans une optique de soutien conjoncturel, cela pose des problèmes qui touchent aux choix publics :

- de souveraineté, d'autant qu'elle est détenue majoritairement par des créanciers étrangers qui en attendent rémunération (par le taux d'intérêt) ;
- liés à la charge budgétaire annuelle : cela renvoie au respect des principes d'annualité, d'équilibre et au fait qu'on ne peut pas différer le remboursement au titre du principe de sincérité (lire les questions 59, 60, 66, etc.) ;
- ces charges financières viennent en concurrence avec d'autres postes de dépenses (par exemple, avec les crédits affectés au budget de l'Éducation, les remboursements liés la dette seront redevenus en 2026 le premier poste de dépenses de l'État et celui-ci devrait être équivalent au budget conjoint des armées et de la sécurité) ;
- ces choix sont âprement discutés au niveau européen (voir l'encadré de la question 199) et engagent les États dans des politiques de convergences (budgétaires sur un plan monétaire avec la Banque centrale – lire la question 30).

Cette ressource demande cependant de respecter certaines contraintes aux niveaux national et européen, diffusées à l'ensemble des acteurs de la dépense publique.

En période d'inflation, les pouvoirs publics tendent à privilégier les politiques de stabilisation, quand en période de décélération des prix, c'est davantage la recherche de la maîtrise des déficits qui les inspire pour contenir la dette qui les finance :

- pour financer sa dette sur les marchés, la France emprunte à des taux d'intérêt de plus en plus élevés (le « *spread* », lire l'encadré de la question 196), bien supérieurs à ceux de l'Allemagne et même de la Grèce ou du Portugal. En outre, le taux des nouveaux emprunts (adossé aux obligations assimilables du Trésor : les AOT à 10 ans) est très supérieur à la croissance attendue ;
- le déficit public atteint 5,8 % du PIB en 2024, la France enregistre la pire performance des 27 États membres, à l'exception de la Roumanie, le déficit primaire (avant paiement des intérêts) est de 4 points de PIB environ, chaque point de hausse des taux sur la dette française coûte 2,5 milliards d'euros sur l'année en cours ;
- ce déficit alimente à nouveau la dette dont le niveau record en Europe concerne trois pays, notamment la Grèce (avec un ratio de 163,6 % du PIB), puis l'Italie (137,0 % du PIB). Enfin, la France affiche un ratio d'endettement de 113 %, soit environ 3 305 milliards d'euros à fin 2024, un point de plus que l'année précédente ;
- au total, les banques centrales (FED et BCE) cherchent à équilibrer en 2025 la maîtrise de l'inflation et la prévention d'une récession.

II. Pour rester optimal, le levier de la dette publique doit s'inscrire dans un cadre de contraintes assumées par l'ensemble des acteurs publics

Pour le chapeau, par exemple : « *La maîtrise durable de la dette passe par des leviers endogènes, domestiques et nationaux, appliqués à l'ensemble des acteurs de la dépense publique, nationaux et territoriaux mais également à l'échelon supranational.* »

II.A La maîtrise relève de leviers domestiques nationaux et vis-à-vis des partenaires européens...

En particulier, la question du besoin de financement qui expose l'État à la double pression de ses créanciers (il faut les rembourser) et de ses propres contraintes d'équilibre budgétaire (ce sans quoi les prêteurs peuvent faire défaut s'ils perçoivent que l'État est impécunieux). Voire, s'agissant de débats relatifs aux politiques économiques, d'une vigilance sur « l'effet d'éviction » (lire la question 26), de la maîtrise de l'inflation (lire les questions 30 et 166) disputés néanmoins par les économistes issus du courant de la demande (voir la Partie III sur le rôle conjoncturel des finances publiques), etc., ce qui justifie que :

- les recommandations de la Cour des comptes en faveur d'une dépense plus sélective et de cibler les objectifs de baisse de fiscalité ;
- un programme de stabilité budgétaire pour la période 2024-2027 qui contiendrait le déficit public sous le seuil de 3 % de PIB à l'horizon 2027, avec une baisse du ratio de dette publique à compter de 2026 ;
- le respect de cette trajectoire budgétaire et le corollaire de la politique monétaire commune et la contrepartie des politiques de solidarité européenne, l'Union s'est engagée dans des politiques de relance financées par de la dette mutualisée.

Avec en ligne de mire la soutenabilité des charges financières et la reconstitution des fondamentaux financiers de l'État notamment la maîtrise de sa dette publique.

En raison de ses niveaux de déficit et de dette publics en 2023, la France fait partie des États placés sous procédure de déficit excessif depuis le 26 juillet 2024. Sept autres États membres sont également concernés : l'Italie, la Hongrie, la Pologne, Malte, la Slovaquie, la Belgique et la Roumanie (depuis 2020 pour cette dernière). Sans majorité au parlement, les gouvernements successifs tentent à la rentrée 2025 de trouver des compromis sur les recettes et les dépenses pour redescendre en dessous de 5 points de PIB de déficit.

II.B ... que les politiques généralisent à l'ensemble des acteurs de la dépense publique

- Par le développement des fonctions financières (prévision, pluriannualité).
- Par des politiques de contrôle de gestion visant à maîtriser la dépense publique.

Introduction.....

- En articulant gestion de trésorerie et remboursements (y compris par anticipation de l'amortissement contractuel), faire référence à la gestion dynamique.
- Par les lois de finances, la maîtrise des dépenses sociales (ONDAM), la contrainte exercée sur les dotations aux collectivités : la diffusion d'objectifs aux acteurs de la dépense publique concourt à la maîtrise globale.

Une conclusion sous forme d'ouverture : réflexion sur une politique durable équilibrée entre volonté de ne pas trop faire peser sur les générations futures sans négliger cependant les impératifs du temps présent.

À L'ÉCRIT OU À L'ORAL

Retenez que ces éléments de méthode peuvent être utilisés pour un exposé, une note ou une réponse à une question orale d'un concours. Pour cette dernière épreuve, une réponse selon le triptyque données/enjeux/pistes de travail (solutions) est très souvent pertinente (lire plus haut). Il permet d'organiser sa réponse orale ou sa production écrite selon un déroulement ordonné qui facilite la compréhension et l'attention de votre interlocuteur. Ces techniques sont également éprouvées dans le champ professionnel, pour une présentation devant des élus ou des agents publics par exemple en réunion ou en commission, etc.

3. Les attentes formelles du jury

Le jury attend que les candidats disposent d'une vision transversale des processus budgétaires (préparation, vote, contrôle), en cours de rapprochement, soumis à la contrainte financière qui s'exerce sur les acteurs de la dépense publique (État, collectivités locales, protection sociale) et qu'ils se montrent soucieux de l'évaluation des politiques publiques. Bref, le candidat n'est pas forcément omniscient sur tous les sujets des finances publiques mais il doit démontrer sa réelle capacité à relier des problématiques du sujet entre elles, à les contextualiser et à les reformuler, en les remettant en perspective.

La forme de la présentation doit être soignée :

- le candidat doit proposer un plan articulé visiblement et verbalisé à la fin de son introduction : « Nous verrons donc dans un premier temps... puis dans un second temps... » ;
- le candidat doit veiller au vocabulaire employé (pas de familiarité) et ses postures non verbales (il faut se poser, se tenir droit, poser ses mains sur la table sans exagérer la gestuelle, soutenir l'attention de chacun des membres du jury par le regard) ; de même,

sur le plan vestimentaire, viser le classicisme le jour de l'épreuve (pas de signe ostentatoire politique ou religieux, pas de casquette ou de badge...). Le jury souhaite évaluer dans l'épreuve orale votre capacité à problématiser vos connaissances et votre singularité, ainsi que votre capacité à vous insérer dans un collectif de travail sans écraser les autres et à respecter, dès l'épreuve de l'entretien, l'obligation de neutralité qui oblige chaque agent public ;

- le candidat doit éviter les tics (de langage, par exemple : les « euh », les répétitions automatiques du type « du coup », « par contre », les « on » et les « il y a », les « en fait » ou « bien entendu » qui alourdissent ou trahissent le contraire...), et les tocs (se gratter, fuir du regard, cacher ses mains sous la table...), les réponses du type café du commerce (« Tout fout le camp... »), sans nuance ou de pure opinion (« Je suis contre... »), ou les attitudes relevant d'une timidité excessive (regard baissé, mains sous la table...);
- un candidat qui a fait une impasse n'est pas nécessairement sec. Face à une « colle », sa capacité à reformuler, à contextualiser la question (environnement historique, d'actualité) ou à la relier à des concepts théoriques a une autre utilité que de gagner quelques secondes de réflexion. Ces réflexes sont autant de révélateurs pour le jury d'une capacité du candidat à trouver des solutions en situation professionnelle car la culture générale et la méthode comptent parfois autant que le fond. Osez le : « Je ne peux répondre à cette question, mais par analogie... sous l'angle de... »

Quelques incontournables à l'oral...

Le kit de survie le jour J de l'épreuve orale de « Fipu »

Un oral technique demande du bachotage, mais le jury sera attentif au candidat qui utilise ses lacunes pour renvoyer à des connaissances, à son intérêt pour la matière (suivi de l'actualité) ou au lien construit avec les métiers du concours qu'il prépare. On attend du candidat une ouverture d'esprit embrassant un corpus de connaissances techniques, historiques, mêlant connaissances pédagogiques et parfois son expérience (y compris au travers d'un stage).

L'épreuve commence dès l'entrée dans la salle et se termine une fois la porte refermée, après le salut du jury.

À l'oral, la gestion du temps passe par celle du stress grâce à une respiration posée, une alternance de temps pleins et de silences, un tempo qui est celui de la conversation sans manifestation brutale de désaccords. On peut user de ce type de formules : « *ce qui m'amène à corriger mon propos...* », « *si le principe de la réforme des retraites est généralement admis, ce sont les voies qui sont âprement discutées...* »

Introduction

Quelques rappels à conserver à l'esprit

Évitez	Préférez
« Bonjour messieurs dames... »	« Bonjour madame/mesdames/monsieur/messieurs... »
« Si je serais... »	« Si j'étais » (après « si », le verbe n'est jamais au conditionnel).
« Malgré que... »	« Malgré » est toujours suivi d'un groupe nominal (malgré le, son...).
Les tics de langage générationnels	« Du coup », « de base », « genre », « grave », « trop », « clairement », « j'avoue » : ces mots qui grignotent nos conversations renvoient à la familiarité et à un appauvrissement de la syntaxe sont à proscrire. Un oral exige tenue et structure langagière.
De ne pas respirer, répondre d'un « oui » ou « non » sans réfléchir ou sans attendre...	Posez votre propos, autorisez-vous un silence pour rassembler vos idées. Dans le cadre d'une micro-démonstration, cela peut se faire en trois temps : données/enjeux/solutions.
De vous présenter en victime (gardez pour vous vos problèmes) ou en personne inflexible (y compris sur un plan vestimentaire, en arborant un signe politique ou religieux de manière ostentatoire).	Assumez vos propos, reconnaissez une erreur (tout en précisant ce que vous vouliez souligner) et faites preuve de pondération. Votre objectif est de mettre en lumière votre valeur ajoutée dans un collectif de travail, celui de la fonction publique, où la neutralité de l'agent prévaut.
De vous placer uniquement en « répondeur » face au jury, dans une posture de simple « renvoyeur de balles » ou trop scolaire.	Préférez la posture active, celle de la conversation. À une question sur les principes budgétaires, vous pouvez développer en quelques secondes des enjeux que vous maîtrisez (leur respect variable par l'État et les collectivités, leur assouplissement, etc.) pour guider le jury vers une question qui se situe sur votre terrain.
D'adopter une attitude désinvolte ou d'arriver les mains dans les poches en pensant improviser sur les aspects métier face aux questions du jury...	Préparez-vous avant l'épreuve : mettez au clair sur une feuille vos arguments en trois colonnes : • « ce que je sais faire » (issu de mon parcours et de mes expériences) ; • « ce que je veux faire » dans une optique de missions ou de métier ; • vos objectifs généraux (plutôt fonction support ou politique opérationnelle ? plutôt métiers du social, de la culture ; chargé de mission puis direction ?).

Évitez	Préférez
L'arrogance et l'imprudence	Adopter une posture d'humilité. Sans trop avouer ses lacunes sur une question technique, le jury appréciera votre capacité à reformuler la question (par exemple : « <i>Si le chiffre de la dette publique m'échappe à l'instant, cela renvoie aux principes budgétaires de l'annualité, la sincérité...</i> »). Puis, sur une question générale sur vos projets professionnels qui peut alimenter vos échanges dans cette épreuve, n'hésitez pas à valoriser la matière (par exemple : « <i>Mes connaissances en finances publiques me seront très utiles dans le parcours que je projette dans des fonctions supports...</i> »).

À L'ORAL, SE QUESTIONNER SUR LA DÉONTOLOGIE

La loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (loi Sapin 2) impose de disposer d'un plan anticorruption et, plus largement, adoptant de bons principes déontologiques.

En son sein, les volets « ressources humaines » ou des « marchés publics » sont particulièrement concernés, dès l'étape du recrutement. Cela invite chaque candidat à se poser les bonnes questions.

Par exemple, si je viens du privé et que je postule par la voie contractuelle, suis-je susceptible d'être en « conflit d'intérêts » entre mon ancien et futur employeur ? Notamment, en étant en situation d'orienter un choix d'un marché public en faveur de votre ancien employeur.

Cette notion qui s'applique à tous les agents, fonctionnaire ou contractuel, est définie par l'article L. 121-5 du CGFP (code général de la fonction publique) : « *Au sens du présent code, constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif des fonctions de l'agent public.* » Plus généralement, il convient de se mettre au clair sur les « droits et obligations » des agents publics sur le portail de la fonction publique en adoptant la bonne posture dès l'oral, on insistera en particulier sur les devoirs qui s'imposent dès l'entretien :

- qu'est-ce que pour moi l'obligation d'obéissance hiérarchique, à savoir l'obligation de se conformer aux instructions de mon supérieur hiérarchique (sauf si l'ordre donné est manifestement illégal et risque de compromettre gravement l'intérêt public) ou de loyauté dans une organisation publique ?
- qu'est-ce que la discrétion (sur l'activité et les missions de service public) et le secret professionnel (qui vise la protection des secrets des personnes privées) ?
- est-ce que je respecte l'obligation de neutralité (qui interdit à l'agent public de faire de sa fonction l'instrument d'une propagande quelconque), à l'occasion de mon entretien par exemple (cela m'oblige à ne pas porter par exemple de signe

ostentatoire politique ou religieux) ? Qu'est-ce que cela implique en termes de respect du principe d'égalité d'accès de l'utilisateur au service public (ma posture globale ne doit pas interférer dans ma relation à l'utilisateur dont l'égalité d'accès au service public doit être préservée) ?

- dans mon exercice professionnel, comment je renvoie au jury ma connaissance des principes de la commande publique (la liberté d'accès, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures, etc.) ?

4. Conseils et méthodologie

Dans tous les cas, se référer au règlement du concours pour adapter son intervention : temps, contenu, etc.

Comme à une épreuve type « grand o », la présentation n'est pas essentiellement scolaire. Le jury attend de vous une capacité à relier la question posée à :

- un contexte historique (la hausse de la dépense publique accélérée par les guerres par exemple, ou la crise de la dette qui sont des accroches fréquentes) ;
- un événement d'actualité ou du passé (le consentement à l'impôt est rattachable aux jacqueries ou à la crise des gilets jaunes), sans abuser des références répétitives pour le jury qui voit passer plusieurs dizaines de candidats dans la même journée... ;
- un rapport ou une tendance de fond : les questions de l'évaluation des politiques publiques ou de la dette et du consentement à l'impôt (son niveau, son assiette), les thèmes du vieillissement et ses incidences sur les équilibres sociaux (le rapport actif/inactif), les oppositions centralisation/décentralisation, interventionnistes/libéraux, cotisation/fiscalisation sont récurrentes ;
- une problématique plus émergente : le lien entre finances publiques et comportement (fiscalité incitative sur l'essence, critique de l'assistanat) ou développement durable, etc.

Le jury attend que la question des finances publiques soit contextualisée dans l'histoire des idées, c'est-à-dire que le candidat situe les tendances qui se sont succédé au cours des dernières décennies, en restant attentif à l'actualité :

- le courant interventionniste (des politiques conjoncturelles ou keynésiennes, celui des théoriciens de la « demande »), plutôt dominant dans les 30 années d'après-guerre ;
- le courant des politiques de long terme ou dites « structurelles » (favorables à la compétitivité de « l'offre »), beaucoup plus influent vers le milieu des années 1970 et dans les années 1980, avec Reagan ou Thatcher en figures de proue ;
- un débat plus mesuré entre ces deux grands courants dès les années 1990, dans un contexte de résultats mitigés de part et d'autre ;
- la crise de 2008 et plus encore celle du coronavirus en 2020 appellent un « nouveau temps keynésien » de l'intervention publique dans les grandes zones économiques ;

- avec la sortie de crise sanitaire et le conflit en Ukraine, le retour de l'inflation mobilise les autorités sur un objectif de maîtrise de la hausse des prix, ce qui justifie des politiques plus restrictives des maîtrises des déficits et de stabilisation des prix.

LIRE ET ÉCRIRE SUR DU PAPIER AMÉLIORE SES PERFORMANCES

Par les choix éditoriaux et la fiabilité des contenus, les ouvrages sécurisent votre parcours d'apprentissage en augmentant votre productivité. Leur lecture, dégagée des distractions numériques, permet de vous concentrer sur des ressources utiles quand, en retour, elle améliore le rendement de vos recherches sur la toile. En outre, La structure linéaire du papier évite de vous disperser quand le vocabulaire écrit est également plus riche que celui employé à l'oral. Certains temps de conjugaison, comme le passé simple, ne sont plus employés qu'à l'écrit. Cette lecture productive doit être complétée par la prise de notes, sous la forme de fiches par exemple. Cette posture active oblige votre cerveau à pratiquer l'exercice de synthèse et à déjà travailler sur la mémorisation.

En outre, les recherches sur les neurosciences ont également démontré que lire 10 à 30 minutes par jour sur du papier (et donc en moins sur un écran) est une excellente régulation contre le stress. Adoptons ce bon conseil d'Amin Maalouf, secrétaire perpétuel de l'Académie française, qui prône un usage flexible : « *Les deux manières de consulter le dictionnaire sont complémentaires, et pour ma part j'ai besoin des deux, alternativement, le papier pour les flâneries, le numérique pour la célérité.* » Tout récemment, une synthèse de 2025 (Marano et al., revue *Life*) conclut que l'écriture manuscrite favorise l'encodage en mémoire, la compréhension et parfois la créativité, alors que le clavier optimise la vitesse mais au prix d'un engagement cognitif moindre.

FAIRE SES PROPRES RECHERCHES AVEC L'IA

Si l'IA générative peut améliorer les performances, certaines études récentes mettent en valeur les conséquences néfastes de son usage comme « raccourci » pour rédiger, résumer ou résoudre un exercice : l'effort cérébral diminue, la rétention de mémoire est plus faible, la pratique réelle du raisonnement aussi, et la dépendance à l'outil augmente. Dans cet exercice, nous avons demandé à une IA générative de nous donner des conseils de recherche en finances publiques. Voici des éléments de sa réponse en caractère normal que nous commentons en italique. En fil rouge : le sujet de la dette. L'IA n'est pas un oracle mais un « sparring-partner ». Elle donne le meilleur quand vous cadrez la demande (ce que l'on qualifie de « *prompt* ») avec vos propres connaissances, formulez des hypothèses, exigez des sources et dialoguez par itérations courtes.

Notre commentaire : *En effet, il est essentiel de souligner cette dimension « collaborative » de l'IA : sans connaissances propres, vous ne serez pas « compétitif » dans le*

dialogue et vos « questions de relances » avec la machine. Attention : vos performances à l'oral vous disqualifient si vous ne les appuyez pas sur un effort d'apprentissage : micro-synthèse, rédaction de fiches, mémorisation par la prise de notes écrite, etc.

1) Avant de commencer : ancrer la question

- Écrivez ce que vous savez déjà (pays, période, grandeurs).
- Définissez l'agrégat exact : dette au sens de Maastricht (administrations publiques) ou dette de l'État seul ? En milliards courants/constants ?
- Fixez le périmètre documentaire : INSEE, Eurostat, Banque de France, AFT, Cour des comptes, OCDE, FMI.

Notre commentaire : *Ces questions de cadrage de votre prompt (vos instructions à l'IA) supposent déjà des acquis de votre part, que vous sachiez qu'il y a plusieurs dettes publiques par exemple : celle de l'État, des administrations locales et de la protection sociale. Les notions de milliards courants ou constants renvoient à la valeur faciale (sans prise en compte de l'inflation) ou réelle (après la prise en compte de l'inflation).*

2) Premier échange type avec l'IA ; structurer sa demande

« Tu es mon assistant de recherche en finances publiques. Ta mission : 1) clarifier définitions et méthodes, 2) proposer un plan de collecte des données officielles, 3) produire un tableau de résultats avec sources, date de mise à jour et identifiants de séries, 4) expliciter les limites et incertitudes. Commence par lister les définitions à maîtriser et les sources primaires à consulter. »

3) Exemple fil rouge : comprendre la dette

- Cadre : « France, 1995-2025, dette des APU au sens de Maastricht, % du PIB et milliards d'euros ; charge d'intérêt, maturité moyenne, part indexée sur l'inflation. » ;
- Qualité des données : pour chaque chiffre, indique : producteur (INSEE/Eurostat...), intitulé exact de la série, URL, date d'extraction. Signale les divergences éventuelles entre INSEE/Eurostat et explique-les (révisions, périmètres).

Notre commentaire : *la réponse de l'IA fait appel à de nombreux concepts qu'il vous faut maîtriser a minima pour être pertinent dans la lecture de sa réponse suivante :*

- *par exemple, il sollicite votre compréhension sur la différence entre un stock de dette et une charge financière liée à la dette qui est un flux ;*
- *les étudiantes et étudiants font régulièrement cette confusion à l'occasion de débats d'actualité, par exemple sur le sujet de la pression fiscale sur un patrimoine (qui est un stock de valeurs latentes) ou un revenu (qui est un flux) ;*
- *en outre, l'IA fait référence à des sources de données qui ne comprennent pas forcément la même définition, ce qu'il conviendra de garder à l'esprit dans son évocation de la notion de « périmètres » ou de sources.*

4) Vérifier et trianguler

- toujours cliquer sur les liens fournis, vérifier la date et l'édition des tableaux ;
- croiser INSEE ↔ Eurostat (mêmes concepts, décimales parfois différentes), et Agence française du Trésor (AFT) pour la structure de la dette émise (maturité, OATi).
- noter les révisions : l'IA doit dire *quand* un chiffre a été publié et *selon quelle méthodologie*.

Notre commentaire : l'IA va classer l'information selon les « maturités » de la dette, c'est-à-dire qu'elle vous proposera un classement selon le temps qui sépare la date entre l'émission de cette dette et la date de son remboursement. Si vous ne comprenez pas cette notion, vous aurez tendance à additionner des choux et des carottes et à ne pas questionner l'IA faute de connaissance initiale du concept.

5) Anti-erreurs (check-list)

- unités : milliards courants vs constants ; stock (dette) vs flux (déficit) ; intérêts vs amortissements ;
- champ : APU (État + collectivités + sécu + ODAC) vs État seul ;
- temps : année civile vs exercice budgétaire ;
- agrégats : brut vs net, Maastricht vs dettes élargies ;
- ne pas mélanger % du PIB et points de PIB ; toujours expliciter le *dénominateur*.

Notre commentaire : l'IA fait référence à des notions dont vous pouvez négliger l'importance dans ses réponses si vous n'en saisissez pas le sens, par exemple :

- la distinction entre les acteurs de la dépense publique : Administration publique (APU) composée du budget de l'État, de près de 36 000 collectivités, des comptes de la protection sociale ;
- la différence en % (qui est la fraction d'un tout : 10 % de 100 = 10) et point de pourcentage (qui est la différence entre deux pourcentages : entre un taux de 5,2 % et 5 %, il y a 0,2 point de différence).

SANCTUARISER SON TÉLÉPHONE PENDANT SES RÉVISIONS

Une étude expérimentale (Scientific Reports, 2023) montre que la simple présence du téléphone sur le bureau réduit la performance à des tests d'attention soutenue et ralentit la vitesse de traitement. Le cerveau « garde une partie de ses ressources en alerte », même si on n'utilise pas l'appareil. En contexte d'apprentissage, les effets négatifs sont prouvés ainsi que la perte de concentration.

Pour les plus « accros » d'entre vous aux écrans, il est impératif de mettre son téléphone en mode « avion », dans un sac fermé ou dans une autre pièce et de ne pas le consulter (quelques minutes) avant des séquences de révision d'au moins 45 minutes.

5. En résumé en 2026 : une France sous contraintes, en situation de précarité financière

La France évolue dans un environnement morcelé. Les menaces extérieures (guerre durable sur le continent européen, recomposition des alliances, tensions commerciales) se doublent de fragilités intérieures (cohésion sociale et culturelle, terrorisme et narcotrafic, crise de confiance). À cette pression s'ajoute une instabilité politique depuis l'absence de majorité claire : le budget 2026 a d'ailleurs ouvert l'année dans un climat de bras de fer parlementaire, sous le regard direct des investisseurs et des agences de notation.

Sur le plan macroéconomique, la « bonne nouvelle » de 2026 est que l'inflation est retombée à moins de 1 % en 2025, ce qui restaure progressivement du pouvoir d'achat. Mais cette désinflation ne suffit pas à retrouver les niveaux de prix avant la crise et à dissiper le pessimisme. La croissance reste modeste (la Banque de France anticipe 0,9 % en 2025 puis 1,0 % en 2026), soutenue par la consommation ; l'incertitude entretient une épargne élevée et des comportements attentistes. Le marché du travail résiste sans être dynamique : le chômage remonte légèrement et pourrait encore s'effriter en 2026, l'industrie reste marquée par une destruction nette de sites.

Les fragilités « réelles » demeurent, en particulier la contrainte extérieure. Le solde commercial des biens s'améliore par rapport aux années de choc énergétique, mais reste structurellement négatif. Cette dépendance renvoie à une base industrielle encore insuffisante, à des chaînes d'approvisionnement exposées, et à une compétitivité qui progresse trop lentement. Dans ce contexte, la France paye aussi un déclassement relatif de productivité et une difficulté persistante à convertir la recherche en diffusion industrielle à grande échelle – difficulté d'autant plus coûteuse que les transitions (énergétique, numérique, défense) exigent une capacité d'investissement stable.

À plus long terme, le nœud dur reste démographique. La baisse de la natalité s'installe (les naissances demeurent « toujours en baisse » en 2025) et le vieillissement accroît mécaniquement le poids des retraites, de la santé et de l'autonomie. Le PLF 2026 illustre cette pente : la progression des dépenses de retraite est portée par les effets démographiques tandis que notre capacité à produire de la richesse reste pénalisée par un taux d'activité faible par rapport à nos voisins allemands ou les pays nordiques.

La France n'est pas démunie pour autant. Elle conserve des atouts d'innovation et une attractivité encore élevée (la France reste première destination en Europe en nombre de projets d'investissement direct étranger – IDE – en 2024, même si le volume de projets recule). Son potentiel énergétique décarboné demeure un avantage comparatif pour la réindustrialisation « bas carbone ». Mais ces forces sont bridées par des handicaps bien identifiés : complexité normative, lenteurs d'exécution, millefeuille administratif, et surtout

difficulté à hiérarchiser les objectifs publics – autrement dit, à relier la dépense à des résultats lisibles faute d'une pratique opérationnelle d'évaluation des politiques publiques. C'est ici que les finances publiques redeviennent le fil rouge. La dette atteint un niveau historiquement élevé, 117,4 % du PIB au 3^e trimestre 2025 (3 482,2 milliards d'Euros). Le PLF 2026 affiche une trajectoire de consolidation (déficit public -5,4 % du PIB en 2025 puis -4,7 % en 2026) et un retour sous 3 % en 2029, soumis à une instabilité politique. La trajectoire cohérente avec la procédure européenne de déficit excessif qui fixe, pour la France, un horizon de correction au plus tard en 2029. Mais l'équation est rude : l'État doit à la fois consolider et réarmer (la Loi de programmation de Défense a acté une montée de cran budgétaire), tout en gérant des services publics dont la perception se tasse (hôpital, école) et un régalien sous-investi à rattraper (justice, sécurité, défense).

La charge d'intérêt redevient un concurrent direct des politiques publiques. Les taux directeurs ont baissé mais restent significatifs. Et sur les taux longs, la France demeure exposée à une prime de risque : l'Agence France Trésor (AFT) affiche un TEC 10 à 3,54 % début 2026, ce qui reflète des conditions d'emprunt plus dégradées. La dette devient ainsi une véritable épée de Damoclès : elle oblige chaque jour à choisir entre des crédits affectés à des politiques publiques ou à des charges financières.

REPÈRES

- Dette : 117,4 % du PIB (T3 2025).
- Trajectoire budgétaire affichée (PLF 2026) : -5,4 % (2025) → -4,7 % (2026), retour < 3 % visé en 2029.
- Chômage : 7,7 % (T3 2025).
- Inflation : + 0,7 % sur un an (indice des prix à la consommation, déc. 2025, estimation provisoire).

En conclusion, si la Cour des comptes recommande de rendre la dépense sélective, priorisée et évaluée, tant que les clauses du fonctionnement de l'État « empilé » (État, sécurité sociale, collectivités), et celles du contrat entre générations (actifs/inactifs) ne sont pas posées de manière lisible et partagée, la consolidation restera fragile – et, dans le contexte d'instabilité politique, intrinsèquement périlleuse.

Le tableau de bord

	Taux de prélèvements obligatoires	Taux de dépenses publiques	Solde budgétaire	Taux d'endettement public
Commentaires	Avec un niveau de prélèvements supérieur de près de 3 points à la moyenne...	... la France se distingue par un niveau nettement plus élevé d'intervention publique...	... une situation plus marquée de déficit budgétaire...	... et un recours accru au levier de l'endettement
France	42.8 %	57.1 %	- 5.8 %	113 %
Moyenne des 19 pays de la zone Euro	40.9 %	49.5 %	- 3.1 %	87.1 %

Données 2024 : INSEE (France), Commission européenne (Europe)

La dépense publique

Budget de l'État	670,3 milliards d'euros
Secteur public local	329,7 milliards d'euros
Sécurité sociale	776,8 milliards d'euros

Source : INSEE 2024 sur un total de 1 670,2 milliards

UN « EFFET DE CISEAUX » QUI EXPLIQUE LA DÉGRADATION DES FINANCES PUBLIQUES

Sur la période récente, la hausse des **dépenses publiques** en France s’explique par la combinaison de trois dynamiques bien identifiées : indexations sociales après le pic d’inflation, masse salariale publique et retour du coût de la dette.

En 2024, l’Insee constate que les dépenses des administrations publiques augmentent de + 3,9 % (après + 3,7 % en 2023) et représentent 57,1 % du PIB (56,9 % en 2023). La hausse est d’abord portée par les prestations sociales, qui contribuent à plus de 60 % de l’augmentation et progressent de + 39,1 milliards d’Euros en 2024 (+ 5,5%). À l’intérieur, la revalorisation des pensions de base au 1^{er} janvier 2024, et d’autres revalorisations (RSA, prestations familiales, AAH) au 1^{er} avril 2024. Par ailleurs, les rémunérations publiques restent dynamiques (+ 4,6 %), alimentées par des revalorisations générales et catégorielles, des primes et la hausse des effectifs. Enfin, la charge d’intérêts repart pour atteindre 2,0 % du PIB, principalement portée par l’État.

À l'inverse, certaines dépenses reculent (fin progressive des mesures d'énergie), mais l'économie ne suffit pas à neutraliser les trois moteurs précédents.

En face, les **recettes publiques** progressent, mais moins « spontanément » qu'attendu. En 2024, elles augmentent de + 3,1 % et représentent 51,3 % du PIB (51,5 % en 2023), tandis que le taux de prélèvements obligatoires recule à 42,8 % du PIB (43,2 % en 2023) en restant en Europe en 2^e place après le Danemark. La hausse des recettes est pénalisée par le faible dynamisme des principaux impôts (IR, IS, TVA). Du côté local, les recettes sont moins dynamiques avec une baisse des droits de mutation liée au recul des transactions immobilières et la crise du logement. Côté sécurité sociale, les recettes ralentissent notamment *via* les CSG/CRDS.

Le résultat est un **effet de ciseaux** : des dépenses plus dynamiques que les recettes, un déficit public à 169,6 milliards d'euros (5,8 % du PIB) et une dette au sens de Maastricht à 113,0 % du PIB fin 2024. Dans une perspective comparative, la Banque de France rappelle que la France se situe au plus haut niveau de dépense en zone euro (données 2023) et que l'écart provient surtout de la protection et des dépenses sociales.

6. Quelques définitions et exercices

Les **prélèvements obligatoires** sont un sous-ensemble des recettes publiques totales. Composés des impôts, des cotisations sociales et des taxes fiscales (perçues à l'occasion de la fourniture d'un service), ils ont représenté 88 % des recettes totales des administrations publiques en 2023. Le taux de prélèvements obligatoires exprime cette somme rapportée à la richesse nationale (le produit intérieur brut : PIB).

Les **dépenses publiques** correspondent à l'ensemble des sommes dépensées par les administrations publiques, que ce soient les administrations centrales, les collectivités territoriales ou encore les administrations de Sécurité sociale. Le taux de dépenses publiques exprime cette somme rapportée à la richesse nationale (le PIB).

Le **solde budgétaire** représente la différence entre les recettes et les dépenses prévues dans la loi de finances (budget de l'État). Le solde budgétaire peut être excédentaire ou déficitaire. Le solde primaire désigne le solde hors prise en compte des intérêts dus au titre de la dette publique, il peut être rapporté au PIB.

La **dette de l'État** résulte du cumul des besoins de financement de l'État, c'est-à-dire de la différence, année après année, entre ses produits (recettes fiscales, produits de cessions, etc.) et ses charges (dépenses budgétaires, prises de participation, etc.).

Le **taux d'endettement public** représente la somme de cette dette rapportée à la richesse nationale (le PIB).

NOTIONS FINANCIÈRES

Lorsqu'on contracte des emprunts, qu'on réalise des placements ou des investissements, les frais d'emprunts et le rendement sont généralement déterminés à l'aide de pourcentages (le taux d'intérêt). Il s'agit de la même chose pour les États et les organisations publiques.

La période d'intérêt est le temps, généralement en années, qui s'écoule entre le début d'un placement ou d'un prêt et une valeur future. C'est le montant final que l'on obtient au terme d'un prêt ou d'un emprunt. On appelle cela la capitalisation future.

Pour un prêteur, comme une banque ou un fonds de pension, l'intérêt se transforme en une quantité d'argent qu'il reçoit en plus du montant initial prêté.

Pour un emprunteur, tel un individu ou une collectivité publique, l'intérêt se transforme en une quantité d'argent qu'il remet au prêteur en plus du montant initial emprunté. La dette publique sur l'ensemble de son périmètre a ainsi généré près de 59 milliards d'euros de charges d'intérêt. Principalement à des investisseurs étrangers pour un peu plus de la moitié d'entre eux, des fonds de pension et des banques.

L'investisseur ou le prêteur font payer à l'emprunteur le prix de leur renonciation à la consommation immédiate, du risque pris et sa rémunération. C'est l'intérêt ou le loyer du capital qui définissent ce prix.

Exercice

Faisons un petit exercice d'application concernant la notion de proportion sur une question d'actualité : **quel est l'impact d'une hausse des taux sur la charge de la dette ?**

Un département a 100 millions d'euros de dette à taux variable, indexée sur un taux de référence.

Une hausse de 1 point de pourcentage de ce taux (par exemple de 2 % à 3 %) se répercute intégralement sur le coût annuel de cette partie de la dette.

1. De combien augmente la charge annuelle d'intérêts ?
2. Si le budget de fonctionnement du département est de 1,2 milliard d'euros, quel pourcentage de ce budget représente cette hausse ?

Correction

1. Augmentation de la charge d'intérêts

Une hausse de 1 point de pourcentage signifie + 1 % du capital restant dû sur cette dette variable.

- Capital concerné (stock de dette) : 100 millions
- 1 % de 100 M€ = $100\,000\,000 \times 0,01 = 1\,000\,000$ €

Donc : la hausse de la charge d'intérêts = 1 M€ par an.

2. Part dans le budget de fonctionnement

Budget de fonctionnement : 1,2 milliard d'euros, c'est-à-dire 1 200 millions d'euros
Calcul :

- $1/1\,200 \approx 0,000833$ soit, exprimé en pourcentage : 0,0833 %.

Donc : la hausse de 1 point sur cette dette variable représente environ 0,08 % du budget de fonctionnement du département.

Commentaire : en langage politique, on pourrait aussi traduire que cette hausse des charges financières représente 1 million de plus par an : c'est l'ordre de grandeur du fonctionnement d'un collège de taille moyenne, ou de plusieurs kilomètres de voirie en entretien courant.

DÉFICIT ET CROISSANCE

Données (France, 2024) : Md€ = milliard d'euros

- PIB nominal 2024 : 2 919,9 Md€
- Déficit public 2024 : 169,6 Md€, soit 5,8 % du PIB

Exercice

1. À combien correspond 1 point de déficit (1 % du PIB) en Md€ ?
 2. Quel est l'effort (en Md€) pour passer de 5,8 % à 4,8 % (-1 point) ?
 3. Quel est l'effort total (en Md€) pour revenir à 3,0 % du PIB ?
- Question complémentaire : croissance nominale et « effet dénominateur »
4. Si, l'année suivante, le PIB nominal augmente de 3 % (à partir du PIB 2024), quel déficit en Md€ correspond à 3 % du PIB ? Et, si le déficit en valeur restait à 169,6 Md€, quel effort (en Md€) resterait-il à faire pour atteindre 3 % ?

Corrigé

1) 1 point de PIB (1 % du PIB 2024)

$$2\,919,9 / 100 = 29,199$$

Soit environ 29,2 Md€

2) Effort pour -1 point (de 5,8 % à 4,8 %)

Environ 29,2 Md€ (c'est exactement « 1 point de PIB »)

3) Effort pour revenir à 3,0 %

Le passage de 5,8 % à 3,0 % = 2,8 points

$$2,8 \times 29,199 = 81,757$$

Soit environ 81,8 Md€

4) Question complémentaire

PIB « année suivante » :

$$2\,919,9 \times 1,03 = 3\,007,5$$

3 % de ce PIB :

$$0,03 \times 3\,007,5 = 90,225$$

Soit environ 90,2 Md€

Si le déficit restait 169,6 Md€, effort restant :

$$169,6 - 90,225 = 79,375$$

Soit environ 79,4 Md€

Commentaire : on mesure l'« effet dénominateur » : avec un PIB nominal plus élevé, l'effort pour atteindre 3 % en euros est un peu moins grand que sur la base 2024. La croissance aide donc à réduire les déficits.

CONTRÔLE DE GESTION EN COLLECTIVITÉ LOCALE

Exercice

Une commune vote en 2026 un budget de fonctionnement de 120 M€.

Les dépenses de personnel représentent 43 % du budget de fonctionnement.

1. Calculez le montant des dépenses de personnel en euros.

La commune décide ensuite de réduire la part des dépenses de personnel de 43 % à 41 %, à budget total inchangé.

2. Quel est le nouveau montant des dépenses de personnel ?

3. Quelle est l'économie réalisée (en euros) ?

Enfin, la commune compte 80 000 habitants.

4. Exprimez l'économie réalisée en euros par habitant.

Corrigé

1) 43 % de 120 M€

$$120 \times 43/100 = 51,6$$

La réponse est 51,6 M€

2) 41 % de 120 M€

$$120 \times 41/100 = 49,2$$

La réponse est 49,2 M€.

3) Économie

$$51,6 - 49,2 = 2,4$$

La réponse est 2,40 M€.

4) Économie par habitant

$$2,40 \text{ M€} = 2\,400\,000 \text{ €}$$

$$2\,400\,000/80\,000 = 30$$

La réponse est 30 € par habitant.

PARTIE I

Fondamentaux des finances publiques



56 questions

- ① Quelques notions clés..... 33
- ② Origines et courants des finances publiques..... 53
- ③ La décentralisation financière 69
- ④ Fondements de la protection sociale..... 80
- ⑤ Finances de l'Union européenne et internationale 88

1 Quelques notions clés

1. Questions

1. Quelles dispositions financières contient la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ?
2. Quelles sont les bases constitutionnelles des finances publiques en France ?
3. Qu'est-ce que la LOLF ?
4. Qu'est-ce que le décret GBCP ?
5. Qu'est-ce qu'un budget ?
6. Qu'est-ce que la comptabilité publique ?
7. Que définissent les prélèvements obligatoires ?
8. Qu'est-ce qu'une dépense publique ?
9. Qu'est-ce qu'un déficit public ?
10. Qu'est-ce que l'assiette d'un impôt ?
11. Quelle différence faire entre un dégrèvement et une exonération ?
12. Qu'est-ce qu'une cotisation sociale ?
13. Qu'est-ce que la dette publique ?
14. Qu'est-ce que la politique monétaire ?
15. Qu'est-ce qu'un bilan pour un organisme public ?
16. Qu'est-ce qu'un amortissement ou une provision ?
17. Qu'est-ce qu'une comptabilité en partie double ?
18. Qu'est-ce qu'un compte financier unique (CFU) ?
19. Qu'est-ce qu'un taux de retour sur investissement (TRI) ?
20. Quel est le rôle de l'État dans le financement de l'économie ?
21. Qu'est-ce que l'effet multiplicateur dans le modèle keynésien ? Quelles sont ses limites ?

2. Réponses

1. Quelles dispositions financières contient la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ?

Trois dispositions essentielles sont comprises dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen aux articles 13 à 15.

- L'article 13 dispose : « *Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.* » Il porte sur l'impôt et plus généralement sur le financement des administrations. Pour assurer les dépenses publiques, l'impôt doit être prélevé en fonction des capacités contributives. Cette notion évoluera au ^{xx}e siècle pour tenir compte de la justice sociale.
- L'article 14 dispose : « *Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.* » Cet article énonce le principe du consentement à l'impôt, lequel est essentiel pour assurer le financement des services publics. Il trouverait son origine dans la Magna Carta de 1215 et serait un principe essentiel de la démocratie parlementaire.
- L'article 15 énonce quant à lui : « *La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.* » Repris aujourd'hui par la Cour des comptes, le principe de rendre compte de l'emploi des deniers publics trouve une actualité à travers l'article 47-2 de la Constitution qui commande d'évaluer les politiques publiques.

2. Quelles sont les bases constitutionnelles des finances publiques en France ?

Outre les trois principes énoncés dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, le cadre constitutionnel des finances publiques est riche.

En premier lieu, l'article 24 donne rôle au Parlement de voter la loi, de contrôler l'action du gouvernement et d'évaluer les politiques publiques. Par ailleurs, les finances appartiennent bien au domaine de la loi en fonction des dispositions de l'article 34 de la Constitution qui dispose :

- d'une part, que la loi fixe les règles concernant « *l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toutes natures* » ;
- et d'autre part, que les « *lois de finances déterminent les ressources et les charges de l'État dans les conditions et sous les réserves prévues par une loi organique* ».

Ensuite, les lois de financement de la Sécurité sociale déterminent les conditions générales de son équilibre financier et, compte tenu de leurs prévisions de recettes, elles fixent ses objectifs de dépenses, dans les conditions et sous les réserves prévues par une loi organique.